

**DEPARTEMENT DE LA VENDEE**

**COMMUNE DE ST MARTIN DES FONTAINES 85570**

**PROCÈS-VERBAL**

**DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 9 JUIN 2022**

**Nombre de conseillers en exercice : 9**

**Nombre de conseillers présents : 8**

**Nombre de pouvoirs donnés : 1**

**Nombre de suffrages exprimés : 9**

L'an deux mil vingt-deux, le neuf juin à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle du Conseil Municipal de SAINT MARTIN DES FONTAINES, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Philippe HERNANDEZ, Maire.

Date de la convocation : 3 juin 2022

**Présents** : HERNANDEZ Philippe, BOURDEAU Marylène, BONNEAU Olivier, BODET Dominique, CHARRIEAU Claire, ANONIER Claire, HERNANDEZ Rémi, RAMBAUD Lucie.

**Absent** : RICHET Victor

**Absent ayant donné pouvoir** : RICHET Victor à HERNANDEZ Philippe

**Secrétaire de séance** : BODET Dominique

Ordre du jour :

- 
- Décision modificative n°1
  - Création d'un poste de secrétaire mutualisé avec le pôle de proximité
  - Indemnité de gardiennage
  - Révision des loyers communaux
  - Comptabilité M57 détaillée
- 

Approbation du compte-rendu du 12/04/2022 à l'unanimité des membres présents

---

**Objet n°26/2022 : DECISION MODIFICATIVES N°1**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de procéder au vote suivant, sur le budget de l'exercice 2022 :

## COMPTES DEPENSES FONCTIONNEMENT

Imputation	Nature	Ouvert	Réduit
023 / 023	Virement à la section d'investissement		7529.40
042 / 6811	Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles	7529.40	
<b>Total</b>		7529.40	7529.40

## COMPTES RECETTES INVESTISSEMENT

Imputation	Nature	Ouvert	Réduit
040 / 2804172 / OPFI	Autres etbs. - Bâtiments et installations	2150.00	
040/ 280422/ OPFI	Bâtiments et installations	5379.40	
021 / 021 / OPFI	Virement de la section d'exploitation		7529.40
<b>Total</b>		7529.40	7529.40

### **OBJET N° 27/2022 : CRÉATION D'UN POSTE DE SECRÉTAIRE MUTUALISÉE AVEC LE PÔLE DE PROXIMITÉ**

Le pôle de proximité (L'Hermenault, Marsais-Sainte-Radégonde, Saint-Cyr-des-Gâts, Saint-Martin-des-Fontaines, Saint-Laurent-de-la-Salle et Saint-Valérien) souhaiterait créer un poste de secrétaire mutualisée afin de pallier les absences (congés annuels ou congés maladie ordinaire) ou aux charges d'activités.

Le ou la secrétaire aurait la commune de L'Hermenault comme commune de rattachement puis serait mis à disposition des autres communes selon un besoin horaire défini au préalable.

A l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal autorise le Maire à définir le besoin horaire pour la création d'un poste de secrétaire mutualisée avec le pôle de proximité et de signer tout document s'y référant.

### **Objet n°28/2022 : INDEMNITE POUR LE GARDIENNAGE DES EGLISES COMMUNALES**

Sur proposition du Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal

- **DECIDE** de verser une indemnité de gardiennage Eglise, d'un montant de : **130 €**, à la Paroisse ST MARTIN EN PLAINE 85570 L'HERMENAULT, et ce, pour l'année 2022.
- **AUTORISE** le Maire à signer tout document s'y rattachant.

### **Objet n°29/2022 : REVISION DES LOYERS COMMUNAUX.**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de réviser les loyers communaux comme suit :

LOGEMENTS	Loyers	Date d'effet
1 rue de la Fumeterie	400.03 €	Au 01/09/2022
3 rue de la Fumeterie	357.98 €	Au 01/12/2022
31 rue de la mairie	395.93 €	Au 01/10/2022
33 rue de la mairie	420.55 €	Au 01/07/2022
35 rue de la mairie	424.65 €	Au 01/07/2022

Indice de référence au 1<sup>er</sup> Trim.2022 : 133.93

### **Objet n°30/2022 : COMPTABILITE M57 DETAILLEE**

Dans le cadre de l'expérimentation du compte financier unique, la commune de SAINT MARTIN DES FONTAINES s'est engagée à appliquer la nomenclature M57 au 1<sup>er</sup> janvier 2023 par délibération du 2 décembre 2021.

Après réflexion, il convient que la nomenclature soit détaillée.  
Le Conseil Municipal à 9 voix POUR mandate le Maire d'en informer le trésorier de Fontenay-le-Comte.

***Mr HERNANDEZ Rémi quitte la séance de Conseil Municipal à 23h30***

### **Objet n°31/2022 : ACQUISITION D'UN PIANO**

Pour diversifier les activités du Tiers Lieu Michel RAGON, des membres du Conseil Municipal proposent l'achat d'un piano appartenant à un habitant de la commune.

Après délibération, le Conseil Municipal à 8 voix POUR fixe le prix d'achat à 700€, se chargera du transport ainsi que de l'accordement suite au transport.

### **Questions diverses**

- Atelier Sycodem « c'est moi qui l'ai fait » aura lieu le lundi 12 septembre 2022 à 14h30. Atelier sur inscription, 15 personnes maximum.
- Les élus référents à la Communauté de Communes Pays Fontenay-Vendée sur le dossier de l'éolien font un compte-rendu des 2 dernières réunions.
- Suite à une réunion sur l'habitat, le Maire expose l'étude faite sur la population communautaire.
- Mise en demeure de l'entreprise Bouyer Leroux. Le Maire donne lecture aux Conseillers Municipaux de l'arrêté préfectoral.
- Travaux de voirie : les devis demandés aux différentes entreprises vont être étudiés.
- 14/07 : la pêche sera gratuite ce jour-là à l'étang pour les habitants de la commune.
- Les procès-verbaux du Conseil Municipal ne seront plus affichés en extérieur mais seront en ligne sur le site de la commune ou consultable au secrétariat de la Mairie.
- Une première réflexion sur le devenir de la commune est abordé au sein du conseil : rester indépendant ou se regrouper avec 1 ou plusieurs communes.
- La prochaine réunion aura lieu le 12 juillet 2022 à 20H30 en Mairie

La séance est levée à 00 h 00

Commune de St Martin des Fontaines - Conseil Municipal du 9 juin 2022

-----  
Le présent Conseil Municipal comporte les délibérations du n° 26/2022 au n° 31/2022

<b>NOM PRÉNOM</b>	<b>SIGNATURES</b>	<b>OBSERVATIONS</b>
<b>HERNANDEZ Philippe</b>		
<b>BOURDEAU Marylène</b>		
<b>BONNEAU Olivier</b>		
<b>ANONIER Claire</b>		
<b>BODET Dominique</b>		
<b>CHARRIEAU Claire</b>		
<b>HERNANDEZ Rémi</b>		
<b>RAMBAUD Lucie</b>		
<b>RICHET Victor</b>		